

CAISSE DES ECOLES DE SAINT-VULBAS CANTINE ANNEE 2019/2020

RENTREE

Pour réserver les repas du mois de septembre, vous pouvez soit nous déposer la fiche d'inscription dans la boîte aux lettres « **caisse des écoles** », soit vous rendre à la permanence qui se tiendra au secrétariat de l'école le :

Lundi 26 août 2019 de 14 h à 17 h 30.



Merci de nous contacter au 04.74.61.56.28 pour inscription par téléphone si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Le prix du repas reste inchangé : 2,80 € soit 28 € le carnet → pas de vente à l'unité.

INSCRIPTION

Tous les mois une fiche d'inscription par enfant sera distribuée avec une date de retour à respecter impérativement (voir au verso les dates prédéfinies).

- ✓ Déposer dans la boîte aux lettres de la Caisse des Ecoles, située devant l'école, une enveloppe comprenant :
 - ⇒ la fiche d'inscription jointe
 - ⇒ les tickets correspondants ou un chèque pour l'achat de carnets
- ✓ Pour les enfants qui mangent exceptionnellement (ex : de 1 à 4 fois dans le mois) :
 - ⇒ l'enfant déposera les tickets le vendredi pour la semaine suivante, en inscrivant son nom et le jour où il prendra son repas.
- ✓ Après inscription, aucune modification ne sera acceptée sauf cas exceptionnel justifié.
- ✓ La gestion de la cantine dépend du retour de ces fiches. En cas de non retour, la caisse des écoles considérera que l'enfant ne mange pas à la cantine.
- ✓ Si le repas est non commandé, l'enfant ne pourra pas manger à la cantine. Les parents devront donc prendre les dispositions qui s'imposent pour le récupérer.



Renouvellement de la rentrée échelonnée pour les petites sections :

Merci de ne pas inscrire les enfants de petite section à la cantine du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus soit la 1^{ère} semaine.

VENTE

- ✓ **La vente des tickets a lieu uniquement le Lundi** (prévoir un nombre suffisant de tickets pour le mois) :
 - ⇒ soit à la permanence à l'école le Lundi de 16 h 15 à 16 h 45.
 - ⇒ soit le matin par l'intermédiaire des enfants (glisser dans une enveloppe portant son nom et sa classe un chèque libellé à l'ordre du trésor public ou des espèces).

ABSENCES

- ✓ En cas d'absence prévenir rapidement en indiquant la durée de l'absence et tout particulièrement le jour où l'enfant reprendra l'école. Si le repas est déjà commandé, le repas sera dû.
- ✓ La caisse des écoles rendra directement aux familles les tickets pour les absences, les grèves etc. Tickets rendus seulement si le message nous est parvenu la veille avant 9 h 30 au 04.74.61.56.28. Attention le repas du jeudi est commandé le mardi.

Selon la législation en vigueur, aucun médicament ne peut être donné aux enfants à la cantine.

Le Président,

Marcel JACQUIN.

**Pour info : Retour des fiches d'inscription
A respecter impérativement**

<i>MOIS</i>	<i>A rendre au plus tard</i>
Septembre	Lundi 26 août 2019
Octobre	Lundi 23 septembre 2019
Novembre	Lundi 14 octobre 2019
Décembre	Lundi 25 novembre 2019
Janvier	Lundi 16 décembre 2019
Février	Lundi 27 janvier 2020
Mars	Lundi 17 février 2020
Avril	Lundi 23 mars 2020
Mai	Jeudi 9 avril 2020
Juin et Juillet	Lundi 25 mai 2020